

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Laurent Galzy nommé directeur de l'ERAFP

Paris, le 30 novembre 2018 – Par arrêté paru au Journal officiel du 30 novembre 2018, M. Laurent Galzy a été nommé directeur de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} décembre 2018.

Diplômé d'HEC et titulaire d'une maîtrise d'économie, M. Galzy est ancien élève de l'ENA. A partir de 1984, il a occupé à la direction du budget (Ministère de l'Economie et des Finances) plusieurs postes dans les domaines de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire ou des collectivités locales.

En 1999, il devient sous-directeur à la sous-direction "Industrie, transports, recherche" à la direction du budget.

Arrivé chez Aéroports de Paris en 2002, il a occupé le poste de directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques, puis à partir de 2004 celui de directeur général adjoint finances et administration.

En mai 2013, Laurent Galzy est nommé directeur général adjoint international et participation.

En 2016, il quitte ses fonctions chez ADP. Il est nommé en décembre 2017, contrôleur général économique et financier.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 30 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2017. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr